



VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
...ma vie, ma ville !

PROCÈS VERBAL – 19 MAI 2009

CONSEIL MUNICIPAL

Le 20 mai 2009

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, tenue dans la salle du conseil municipal situé au 50, rue Saint-Joseph, le 19 mai 2009 à dix-neuf heures trente (19h30), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers: Grant MacKenzie, Jean- Léo Legault, Robert Lamarre, et Sylvain Marinier, mesdames les conseillères Kathleen S. Labelle et Nicole Meloche, sous la présidence de son honneur le maire Laurent Paquette.

Était également présente: madame Claude Laneuville, greffière-adjointe.

Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire Laurent Paquette souhaite la bienvenue aux citoyens dans l'assistance et procède à l'ouverture de la séance

2009-05-283

Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2009-05-284

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 avril 2009 et de la séance extraordinaire du 5 mai 2009

ATTENDU QUE

le greffier a remis une copie de ces procès-verbaux, au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 avril et de la séance extraordinaire du 5 mai 2009.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

ADMINISTRATION

2009-05-285

Fondation Palliacco des Sommets- Obtention d'une aide financière

ATTENDU QUE

la mission de la Fondation Palliacco des Sommets est de contribuer à une meilleure qualité de vie des personnes atteintes de maladie à pronostic réservé et à celle de leurs proches, sans discrimination aucune, notamment par des services de «counseling», d'accompagnement à domicile, de répit, de soutien et de formation;

ATTENDU QUE

cet organisme de bienfaisance offre ces services à la grandeur de la MRC des Laurentides, en complémentarité avec le CSSS et les trois CLSC de la MRC des Laurentides;

ATTENDU QUE

la Fondation Palliacco des Sommets s'est vue refuser une subvention par l'Agence de la Santé et des Services sociaux des Laurentides pour l'année 2008-2009, et cela malgré l'appui du CSSS des Sommets et de ses CLSC;

ATTENDU QU'

advenant un nouveau refus à la suite de leur demande d'aide financière pour l'année 2009-2010 déposée dans le cadre du programme de soutien aux organismes communautaires du ministère de la Santé et des Services sociaux, la Fondation Palliacco des Sommets devra mettre fin à ces activités;

ATTENDU QUE

la Fondation Palliacco des Sommets a besoin d'un appui financier significatif du gouvernement, comparable à ce qui est fait pour d'autres organismes offrant des services similaires, afin de pouvoir rendre aux malades et proches aidants de la MRC des Laurentides les services auxquels ils sont en droit de s'attendre durant cette étape difficile de leur vie;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts signifie au ministre de la Santé et des Services sociaux son appui à la Fondation Palliacco des Sommets dans ses démarches auprès du gouvernement provincial pour l'obtention d'une aide financière significative qui permettra d'assurer sa survie.

QUE copie de la présente soit transmise à nos députés et aux municipalités locales de la MRC des Laurentides pour appui.

ADOPTÉE

2009-05-286

Corridor aérobique - Demande au gouvernement du Québec

ATTENDU QUE

- la MRC des Laurentides et la MRC des Pays-d'en-Haut se sont engagées, en vertu du bail octroyé par le ministre des Affaires municipales, à développer et à exploiter un parc linéaire pour permettre l'exercice d'activités de loisir sur l'ancien corridor ferroviaire du Canadien Pacifique, désigné sous le nom de « Corridor aérobique », dont le gouvernement du Québec avait fait l'acquisition en plus grande étendue;
- la Cour d'appel a statué qu'une section du « Corridor aérobique », située dans le secteur du lac des Pins dans la municipalité de Montcalm, n'était pas la propriété du gouvernement du Québec et conséquemment que cela a entraîné la fermeture de cette section;

ATTENDU QU'

au fil des années, tant la MRC des Laurentides que la MRC des Pays-d'en-Haut ont investi des sommes d'argent et des efforts substantiels pour l'aménagement, l'entretien et l'exploitation du « Corridor aérobique » dont l'avenir est maintenant en péril en raison de cette irrégularité de titres du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE

- les municipalités du secteur ouest de la MRC des Laurentides, jugeant le développement du « Corridor aérobique » prioritaire, y ont affecté à cette fin leur enveloppe budgétaire attribuée pour les projets régionaux dans le cadre du Pacte rural;
- tout investissement supplémentaire sur ce parc linéaire ne peut être profitable tant qu'une solution ne sera pas apportée puisque la rupture de ce lien rend ce produit touristique peu attrayant;
- ce parc linéaire constitue également un axe de liaison à la région de l'Outaouais et de Lanaudière pour les motoneigistes empruntant ce sentier Trans-Québec (#43);

ATTENDU QU'

il appartient au gouvernement du Québec de régulariser cette situation afin d'assurer la pérennité de ce parc linéaire, infrastructure d'importance pour le développement de l'activité récréotouristique des MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE

- depuis l'émission du jugement à l'été 2005, les rencontres, échanges et correspondances avec le ministère des Transports n'ont donné aucun résultat;
- tout délai additionnel nuit considérablement à l'économie de la région et des municipalités dévitalisées de ce secteur;
- la MRC des Laurentides a toujours collaboré avec le ministère des Transports à la recherche d'une solution permanente mais que d'aucune manière, elle ne peut faire supporter à ses contribuables, les dépenses qui découleront de la mise en œuvre de la solution retenue, tant pour assurer la pratique des activités estivales qu'hivernales;

ATTENDU

la demande déjà formulée au ministère des Transports du Québec aux termes de la résolution numéro 2008.01.4175 de la MRC des Laurentides;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts demande au gouvernement du Québec, par un geste législatif ou par décret, de mettre en œuvre les mesures nécessaires, financières et autres, pour solutionner les problématiques reliées à l'exploitation de cette piste multifonctionnelle qu'est le « Corridor aérobique ».

QUE copie conforme de la présente résolution soit signifiée aux personnes et intervenants de l'annexe A ci-jointe.

ANNEXE A

- monsieur Jean Charest, Premier ministre du Québec,
- madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire,
- madame Julie Boulet, ministre des Transports,
- monsieur Norman MacMillan, ministre délégué aux Transports,
- madame Kathleen Weil, ministre de la Justice,
- madame Nicole Ménard, ministre du Tourisme,
- monsieur Raymond Bachand, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation,
- madame Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs,

- monsieur David Whissel, ministre responsable de la région des Laurentides et député du comté d'Argenteuil,
- monsieur Claude Cousineau, député du comté de Bertrand,
- monsieur Sylvain Pagé, député du comté de Labelle,
- la Fédération québécoise des municipalités
- l'Union des municipalités du Québec,
- la Conférence régionale des élus des Laurentides,
- la Table de concertation régionale des VHR,
- la Fédération des Clubs de motoneigistes du Québec,
- la MRC des Pays-d'en-Haut et,
- aux municipalités locales..

ADOPTÉE

2009-05-287

Cession pour fins de parc – Servitude sentiers récréatifs – Mont-Catherine

ATTENDU QUE

suite à l'acceptation du plan de lotissement majeur pour un développement résidentiel sur le Mont-Catherine, le promoteur et la ville se sont entendus, conformément à la réglementation régissant la perception du droit pour fins de parc, de l'étendue de terrain qui sera cédée sous forme d'une servitude pour les fins d'aménagement d'un sentier récréatif;

ATTENDU QUE

la cession du terrain se fait en conformité du chapitre 18 de la réglementation d'urbanisme applicable sur les secteurs Centre et Sud (règlement de lotissement numéro 2002-U24 et ses amendements);

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le conseil municipal accepte l'entente survenue avec le promoteur du développement résidentiel sur le Mont-Catherine, soit la compagnie 170243 Canada Inc., visant la cession, pour fins de parc, d'un terrain d'une superficie de 84 871 m², tel qu'illustré au plan, préparé par Sébastien Généreux, arpenteur géomètre, portant les minutes 1703, en date du 5 septembre 2007, cette cession représentant une superficie supérieure à 5 % de la superficie totale du terrain concernée par le projet.
- QUE cette cession est faite en considération de l'acceptation du plan image du développement des phases I et II du projet résidentiel « Vallée Gillespie », approuvé par la résolution numéro 2005-02-078, adoptée lors de la séance du 15 février 2005 et des frais pour fins de parc exigibles en superficie, suite à la vente des lots 1P, 1P, et 2-9, portant les matricules 4703-20-4347, 4702-18-6246 et 4703-01-6008.
- QUE le conseil accepte, en plus, la cession d'une servitude réelle et perpétuelle, d'une lisière à des fins d'aménagement d'un sentier récréatif d'une superficie de 22 620.40 m², sur les lots 2 à 4 du rang 5 du canton de Beresford, tel qu'illustré au plan préparé par Sébastien Généreux arpenteur géomètre, portant les minutes 2217, en date du 25 novembre 2008.
- QUE le conseil accepte la cession de terrain et l'engagement de cession de servitude du promoteur, lequel devra être signé devant le notaire Sylvie Plourde.
- QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.
- QUE les frais découlant de ces cessions soient aux frais du cessionnaire, soit la compagnie 170243 Canada Inc.

QUE le conseil municipal remercie le promoteur et son représentant, Monsieur Paul Gaudet, pour son enthousiasme et son engagement exemplaire dans le processus de cession pour fins de parc en terrains, lesquels permettent l'aménagement et le maintien d'un réseau de ski de fons et de raquettes et/ou de randonnée pédestre qui bénéficieront aux résidents de son développement et à toute la population. Cette cession de terrain représente 12 % de la superficie totale du projet « Vallée Gillespie ».

ADOPTÉE

2009-05-288

Société de l'Assurance Automobile du Québec – Autorisation de signature

ATTENDU QUE

la Ville a besoin de nommer des représentants pour les transactions et changements de sa flotte de véhicules au bureau des véhicules de la SAAQ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise monsieur Yves Lefebvre, directeur du Service des Travaux publics, monsieur Richard Chartrand, contremaître et madame Janie Miron, préposée à l'approvisionnement et à l'inventaire, à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents requis par la Société de l'Assurance Automobile du Québec.

ADOPTÉE

2009-05-289

Autorisation pour l'émission de constats d'infraction – Directeur au Service des Travaux publics

ATTENDU QUE

monsieur Yves Lefebvre a été nommé Directeur au Service des Travaux publics ;

ATTENDU QU'

il y a lieu de faire respecter la réglementation municipale applicable sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise monsieur Yves Lefebvre, Directeur, à émettre des constats d'infraction eu égard à la réglementation municipale.

ADOPTÉE

2009-05-290

Subvention – Organisme Objectif partage

ATTENDU QUE

l'organisme « Objectif partage » vient en aide aux citoyens de la Ville ;

ATTENDU QUE

la Ville désire apporter son appui à cet organisme ;

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accorde un montant de 2000 \$ à l'organisme « Objectif partage ».
- QUE le trésorier soit autorisé à effectuer le transfert budgétaire des contingences au poste budgétaire 02-622-00-971 auquel sera imputée cette dépense selon le bon de commande numéro DG*417.

ADOPTÉE

2009-05-291

Autorisation – Lave-o-thon – École de ski acrobatique Belle Neige

ATTENDU QUE

l'école de ski acrobatique Belle Neige organise une journée d'activité de financement à son profit et que cette campagne de levée de fonds se déroulera dans le stationnement de «Lebeau Vitres d'auto» à Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU QUE

la présidente du club acrobatique, madame Yolande Lalonde, fait demande au conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, l'autorisation de tenir un lave-o-thon le samedi 30 mai 2009 ou le 27 juin, selon la température;

ATTENDU QUE

les lave-o-thon sont régis par les règlements numéros 1999-23 et 2002-12 ;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

- QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'école de ski acrobatique Belle Neige, à tenir un lave-o-thon sur l'emplacement du stationnement de «Lebeau Vitres d'auto» en date du samedi 30 mai 2009, ou en cas de pluie, le samedi 27 juin 2009.
- QUE cependant, les organisateurs de cet événement devront voir au contrôle du débit de l'eau en utilisant un ou des appareils de lavage à pression d'un maximum de 2 gallons/minute.

ADOPTÉE

TRÉSORERIE

2009-05-292

Comptes payés – avril 2009

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

- QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les comptes déjà payés du mois d'avril 2009, au montant de 728 674,23 \$.

ADOPTÉE

2009-05-293

Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du certificat du trésorier numéro CT-2009-04 – Disponibilité de crédits.

ADOPTÉE

2009-05-294

Dépôt du rapport budgétaire

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du rapport budgétaire du mois d'avril 2009.

ADOPTÉE

2009-05-295

Vente pour taxes du 15 mai 2008– Mandat pour finaliser les ventes aux adjudicataires

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a effectué des ventes pour défaut de paiement de taxes à des adjudicataires en date du 15 mai 2008 ;

ATTENDU QUE

le délai de 12 mois prescrit par la loi pour la finalisation de la vente s'est terminé le 14 mai 2009;

ATTENDU QU'

le droit de retrait n'a pas été exercé pour ces lots ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts mandate Maître Daniel Pagé, notaire de l'étude Léonard Pagé et Associés, afin de préparer les documents nécessaires pour finaliser les ventes effectuées lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 15 mai 2008, aux adjudicataires qui n'auront pas fait de choix spécifique d'un notaire, les frais étant à la charge de l'adjudicataire.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2009-05-296

Vente pour taxes du 15 mai 2008 – Mandat pour finaliser les adjudications à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts s'est portée adjudicataire de lots lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, en date du 15 mai 2008 ;

ATTENDU QUE

le délai de 12 mois prescrit par la loi pour la finalisation de la vente s'est terminé le 14 mai 2009;

ATTENDU QUE

le droit de retrait n'a pas été exercé pour ces lots ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts mandate Maître Daniel Pagé, notaire de l'étude Léonard, Pagé et Associés, afin d'effectuer la vente finale de l'adjudication des lots acquis par la Ville lors de la vente pour taxes du 15 mai 2008.

QUE les frais reliés à cette transaction soient imputés à chacun desdits lots, à titre de complément de coût d'acquisition.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Avis de motion

Règlement numéro 2009-SQ-39-6 modifiant le règlement 2003-SQ-39 et ses amendements concernant les nuisances (RM-450)

Je, Grant MacKenzie, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2009-SQ-39-6 modifiant le règlement 2003-SQ-39 et ses amendements concernant les nuisances (RM-450).

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2009-SQ-39-6, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

SERVICES TECHNIQUES

2009-05-297

Décompte progressif no 5 – Travaux carrefour giratoire

ATTENDU

le contrat adjugé à MBN Construction Inc. pour la réalisation de travaux de voirie, d'égouts et d'aqueduc dans le cadre d'un protocole signé avec le ministère des Transport du Québec pour la construction d'un carrefour giratoire et la réfection de services municipaux;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur recommandation du ministère des Transports du Québec,

- accepte la recommandation de paiement no 5 préparée par Claude Lavigne, ingénieur chargé de projet auprès de CIMA+, au montant de 15 000 \$ taxes en sus, pour les travaux réalisés jusqu'en date du 20 avril 2009 ;
- accepte le paiement à " MBN Construction Inc.", de la somme de 15 000 \$, taxes en sus ;

- le conseil autorise le trésorier à effectuer cette dépense au montant de 15 000 \$, taxes en sus, qui sera imputée au poste budgétaire du règlement 2008-EM-145.

ADOPTÉE

2009-05-298

Adjudication de contrat - Réfection couvre-plancher – 1155, route 329 Nord

ATTENDU QUE

la Ville a reçu 2 propositions en réponse à sa demande de prix pour la réfection de couvre-plancher pour le bâtiment sis au 1155, route 329 Nord;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- décrète des travaux pour la réfection du couvre-plancher du bâtiment situé au 1155, route 329 Nord, présentement loué à la Sûreté du Québec ;
- sur la recommandation du directeur des Travaux publics, accorde à « Céramiques St-Denis Inc. ». un contrat pour ces travaux de réfection ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense au montant de 11 490.75 \$, taxes en sus, qui sera financée par le fonds de roulement, remboursée sur une période de 3 ans à compter de 2010 et imputée au poste budgétaire 1-41-000-43-727 en vertu du bon de commande TP*8840.

ADOPTÉE

2009-05-299

Futur stationnement municipal – Rue Principale – Matricule 4400-46-8077 – Préparation du site

ATTENDU QU'

un nouvel aire de stationnement municipal doit être aménagée à l'entrée de la Ville, sur la rue Principale, dans le cadre des travaux du carrefour giratoire ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur recommandation du directeur des Travaux publics :

- entérine le contrat accordé à l'entrepreneur « MBN Construction Inc. », pour effectuer des travaux de préparation du site, incluant la fourniture d'une nouvelle conduite pluviale et le raccordement au drain pluvial existant, sur le terrain identifié par le matricule numéro 4400-46-8077, pour l'aménagement d'un stationnement municipal;
- autorise le trésorier à effectuer cette dépense, au montant total de 22 050 \$, taxes en sus, selon le bon de commande numéro TP*8847 et réparti selon les postes budgétaires suivants :
 - un montant 10 000 \$, taxes en sus, financé par le fonds de roulement et remboursé sur une période de deux ans débutant en 2010 et,

- un montant de 12 050 \$, taxes en sus, provenant du surplus budgétaire de la Ville, imputé au poste budgétaire numéro 1-43-00-018-721.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

2009-05-300

Exploitation de Bistros Santé - Plages Major et Tessier - Adjudication de contrat - Appel d'offres LS 2009-002

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désire offrir un service de «Bistros Santé» aux plages Major et Tessier pour la période estivale 2009;

ATTENDU QUE

la Ville a procédé à une demande de soumissions, (*avec une orientation créatrice d'aliments nutritifs et santé*) et que trois (3) soumissions ont été reçues;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur des Loisirs et des Sports, accepte la soumission reçue de la compagnie « Les Délices Glacés d'Agathe », datée du 9 avril 2009, pour l'exploitation de Bistros Santé, aux plages Major et Tessier, pour la période du 1er juin au 15 octobre 2009 inclusivement.

QUE le conseil autorise le directeur général et le greffier à signer l'entente à cet effet.

ADOPTÉE

2009-05-301

Relais pour la vie - Fermeture de rues et du stationnement municipal

ATTENDU QUE

le conseil a autorisé la « Société canadienne du Cancer », division Sainte-Agathe, à tenir les 29 et 30 mai 2009, au Parc Lagny, l'évènement «Relais pour la vie» et que plusieurs tentes et véhicules motorisés seront installés pour les participants ;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise du 29 mai 17h, jusqu'au 30 mai 07h, les fermetures des rues et stationnements suivants:

- ↳ le stationnement de la Place Lagny,
- ↳ la section de la rue Principale, de la rue Saint-Louis jusqu'à la rue Larocque ;
- ↳ les cases de stationnements côté Place Lagny de la rue Saint-Louis entre la rue Principale et le chemin du Tour-du-Lac.

ADOPTÉE

**Activités de la Chambre de commerce de Sainte-Agathe-des-Monts - Été 2009 –
Fermeture de rues**

ATTENDU QUE

la Chambre de commerce Sainte-Agathe-des-Monts souhaite organiser des activités d'animation dans le Centre-ville au cours de l'été 2009 ;

ATTENDU QUE

cet événement prévoit plusieurs activités qui se tiendront au Centre-ville dont des spectacles de musique, une exposition de voitures anciennes, une journée thématique sur l'environnement, une course de boîtes à savon et une démonstration de véhicules téléguidés ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise la fermeture de certaines rues et stationnements, pour l'organisation et la tenue de diverses activités municipales au centre-ville devant avoir lieu au printemps et à l'été 2009, aux dates et heures énumérées à l'annexe A jointe à la présente.

QUE la Chambre de commerce fournisse d'ici le 12 juin 2009 une preuve d'assurance responsabilité civile et accident de un million de dollars désignant la Ville de Sainte-Agathe à titre d'assurée additionnelle.

ANNEXE A

dans le cadre du spectacle au centre-ville, le 30 juin 2009:

- la fermeture du stationnement municipal de la rue Sainte-Anne, le 30 juin entre 00h01 et 23h59;
- la fermeture de la rue Sainte-Anne, entre les rues Principale et Larocque, le 30 juin entre 00h01 et 23h59;
- la fermeture de la rue Hôtel-de-Ville, entre les rues Principales et Larocque, du mardi 30 juin à 00h01 au mercredi 1 juillet 10h.

dans le cadre de la rencontre des belles d'autrefois (exposition de voitures anciennes), le 11 juillet 2009:

- la fermeture de la rue Saint-Vincent, entre la rue Principale et Préfontaine, le 11 juillet entre 00h01h et 19h;
- la fermeture de la rue Tour-du-Lac, entre la rue Saint-Vincent et Saint-Louis, le 11 juillet entre 00h01h et 19h;
- la fermeture de la rue Saint-Donat, entre la rue Saint-Antoine et la rue Saint-Vincent, le 11 juillet entre 00h01h et 19h;

En cas de pluie, l'activité est reportée au 12 juillet.

dans le cadre du spectacle J'ai ma place de Boom Desjardins, le samedi 11 juillet 2009:

- la fermeture de la rue Saint-Louis, entre les rues Principales et Tour-du-Lac, le 11 juillet 2009 entre 19h et 23h;
- la fermeture de la rue Principale, entre les rues Saint-Vincent et Larocque, le 11 juillet 2009 entre 19h et 23h.

dans le cadre de l'événement Sainte-Agathe en santé le samedi 25 et dimanche 26 juillet 2009:

- la fermeture du stationnement municipal de la rue Saint-Louis les

25 et 26 juillet 2009 entre 05h et 17h;

dans le cadre de l'événement courses de boîtes à savon le dimanche 26 juillet 2009:

- la fermeture du stationnement municipal de la rue Saint-Louis le 26 juillet 2009 entre 05h et 17h;
- la fermeture de la rue Saint-Louis, entre les rues Principales et Tour-du-Lac, le 26 juillet 2009 entre 05h et 17h.

dans le cadre de l'événement Air-Terre-Mer Téléguidés, le 1 août 2009:

- la fermeture du stationnement municipal de la rue Saint-Louis, le 1^{er} août 2009 entre 0h01 et 20h;

la fermeture de la rue Saint-Louis, entre les rues Principales et Tour-du-Lac, le 1^{er} août 2009 entre 0h01 et 20h.

ADOPTÉE

2009-05-303

Journée de la famille – Fermeture du stationnement de la Place Lagny

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts organise annuellement une journée pour la famille;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le Service des Loisirs et sports à fermer le stationnement de la Place Lagny, le 30 mai 2009, de 7 h à 18 h, pour la tenue de la fête de la famille, pour faciliter l'accès de la Place Lagny à sa population.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2009-05-304

Association des pompiers de Sainte-Agathe-des-Monts –Lave-o-thon

ATTENDU QUE

l'association des pompiers de Sainte-Agathe-des-Monts organise un Lave-o-thon, le samedi 6 juin 2009, à titre d'activité de financement ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'association des pompiers de Sainte-Agathe-des-Monts :

- à tenir un Lave-o-thon, le samedi 6 juin 2009, dans le stationnement du Métro Chevrefils et,
- à utiliser quelques articles de la caserne (cônes, boyaux, etc.) ainsi que les véhicules du Service incendie pour permettre la tenue de cet événement.

QUE cependant, les organisateurs de cet événement devront voir au contrôle du débit de l'eau en utilisant un ou des appareils de lavage à pression d'un maximum de 2 gallons/minute.

ADOPTÉE

Procès verbal de la
séance ordinaire du conseil
municipal du 19 mai 2009
Page 12 sur 30

2009-05-305

Association des pompiers de Sainte-Agathe-des-Monts – Autorisation événement « Compétition régionale de pompiers »

ATTENDU QUE

l'association des pompiers de Sainte-Agathe-des-Monts organise, le 15 août 2009, une compétition régionale de pompiers ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts permette à l'association des pompiers de Sainte-Agathe-des-Monts :

- de tenir l'activité « Compétition régionale de pompiers», le samedi 15 août 2009, de 8 h à 17 h et,
- d'emprunter quelques articles de la Ville (barricades, poubelles, tables à pique-nique, estrades, etc.) ainsi que les véhicules du Service incendie pour permettre la tenue de cet événement.

QUE le conseil autorise la fermeture du tronçon de la rue Hôtel-de-Ville qui relie les rues Larocque et Principale, afin d'y exposer des camions de pompiers et faciliter leur départ précipité advenant une urgence.

QUE le conseil autorise l'association à utiliser le panneau électronique situé à l'entrée de la Ville pour faire la promotion de cet événement.

ADOPTÉE

PLANIFICATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

2009-05-306

Rapport d'activité de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois d'avril 2009

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du rapport d'activité pour le mois d'avril 2009.

ADOPTÉE

2009-05-307

Dépôt du procès-verbal du CCU – Réunion du 23 avril 2009

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme pour sa réunion du 23 avril 2009.

ADOPTÉE

2009-05-308

Protocole d'entente - Foyer Sainte-Agathe - CSSS des Sommets

ATTENDU QUE

le CSSS des Sommets désire effectuer une conversion de son bâtiment localisé au 21, Godon Ouest afin d'en changer l'usage ;

ATTENDU QUE

la conversion de ce bâtiment nécessite des travaux de rénovations majeures ;

ATTENDU QUE

ce changement d'usage aura pour conséquence d'augmenter son achalandage en voiture et que l'aire de stationnement doit être agrandie ;

ATTENDU QUE

la Ville exige l'aménagement de moyens de rétention d'eau de ruissellement ;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le directeur adjoint du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement à signer le protocole d'entente à intervenir entre le CSSS des Sommets et la Ville pour l'aménagement paysager incluant une aire de stationnement pour l'immeuble localisé au 21, Godon Ouest, tel que substantiellement présenté.

ADOPTÉE

2009-05-309

Dérogation mineure au 50, rue Brissette - Implantation d'un entrepôt

1. **Requérant** : Pierre Morin, représentant dûment mandaté par Fenêtres M.Q. inc. propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot 7-118 du rang 4 du canton de Beresford
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser l'élément suivant :
 - l'empiètement de l'entrepôt projeté dans la marge avant à 0,31 mètre alors que l'article 10.2.1 11 du règlement numéro 2002-U23 et ses amendements prévoient une distance minimale de 10 mètres.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation l'arpenteur géomètre Jean Godon portant la minute 17 134 en date du 26 janvier 2009.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.
6. **Résolution**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant

- l'empiètement de l'entrepôt projeté dans la marge avant à 0,31 mètre,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

2009-05-310

Dérogation mineure au 5, rue Madeleine - Diminution des marges avant et latérale droite pour le bâtiment principal

1. **Requérant** : Daniel Desjardins, propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : les lots projetés 9-370 et 10-298 du rang 3 du canton de Beresford
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser l'élément suivant :
 - la diminution de la marge avant à 2,25 mètres alors que l'article 10.1.1 du règlement numéro 2002-U23 et ses amendements prévoient à la grille des usages et des normes de la zone résidentielle Ht-413 une marge avant de 4 mètres.

Le tout tel que montré au projet d'implantation de l'arpenteur géomètre Peter Rado portant la minute 12 583 en date du 9 avril 2009.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la diminution de la marge avant à 2,25 mètres,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée à la condition suivante :

- que les modalités prescrites dans la lettre d'entente signée le 30 mars 2009 soient respectées.

ADOPTÉE

2009-05-311

Dérogation mineure sur les lots 9B-179 et 9B-180, du rang 4 du canton de Beresford - Superficie et profondeur des lots

1. **Requérant** : Louis-Marie Nantais et Anne-Marie Lauzier propriétaires de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : les lots 9B-179 et 9B-180 du rang 4 du canton de Beresford
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
 - pour le lot 9B-179, une diminution de la superficie minimale à 448,6 mètres carrés alors que l'article 17.3.2-2) 2e boulet du règlement numéro 2002-U24 et ses amendements prévoient une superficie minimale de 800 mètres

carrés. Elle autorisera, pour le même lot, la diminution de la profondeur minimale à 30,39 mètres alors que le même article prévoit une profondeur minimale de 45 mètres;

- pour le lot 9B-180 une diminution de la profondeur minimale à 30,43 mètres alors que l'article 17.3.2-2) 2e boulet du règlement numéro 2002-U24 et ses amendements prévoient une profondeur minimale de 45 mètres.

Le tout tel que montré à la demande de lotissement préparée par Sébastien Généreux portant minute 2 368 en date du 10 avril 2009.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- pour le lot 9B-179, une diminution de la superficie minimale à 448,6 mètres carrés et la diminution de la profondeur minimale à 30,39 mètres,
- pour le lot 9B-180 une diminution de la profondeur minimale à 30,43 mètres,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

2009-05-312

Dérogation mineure au 37, rue Saint-Bruno - Modification d'une construction existante dérogatoire

1. **Requérant** : Réjean Monette, propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot projeté 12A-505-3 du rang 4 du canton de Beresford
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
 - la diminution de la distance minimale entre le mur avec ouverture du garage et la ligne arrière du terrain à 0,58 mètre, alors que l'article 10.2.1 6.c) du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoient une distance minimale de 2 mètres;
 - la diminution de la distance minimale entre le mur sans ouverture du garage et la ligne latérale gauche du terrain à 1,82 mètre, alors que l'article 10.2.1 6.b) du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoient une distance minimale de 2 mètres;
 - la diminution de la distance minimale du garage et du bâtiment principal à 0 mètre, alors que l'article 10.2.1 6.e) du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoient une distance minimale de 1,5 mètre;
 - l'augmentation de la superficie maximale d'un garage à 103.3 mètres carrés, alors que l'article 9.2.3 du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoient une superficie maximale de 75 mètres carrés.

Procès verbal de la
séance ordinaire du conseil
municipal du 19 mai 2009
Page 16 sur 30

Le tout tel que montré au plan d'implantation de l'arpenteur géomètre Peter Rado portant la minute 12 530 en date du 12 mars 2009.

4. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

5. Consultation publique : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la diminution de la distance minimale entre le mur avec ouverture du garage et la ligne arrière du terrain à 0,58 mètre,
- la diminution de la distance minimale entre le mur sans ouverture du garage et la ligne latérale gauche du terrain à 1,82 mètre,
- la diminution de la distance minimale du garage et du bâtiment principal à 0 mètre,
- l'augmentation de la superficie maximale d'un garage à 103.3 mètres carrés,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

2009-05-313

Dérogation mineure au 21, avenue Hillside - Empiètement d'une piscine dans la marge avant

1. Requérant : Richard Dupuis, propriétaire de l'immeuble

2. Désignation de la propriété concernée : une partie du lot 16-14 du rang 4 du canton de Beresford

3. Nature et effets : La dérogation aura pour effet d'autoriser l'élément suivant :

- un empiètement de 3 mètres dans la marge avant donnant sur la rue privée alors que l'article 10.2.1 27 du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoient qu'aucun empiètement n'est autorisé dans la marge avant.

Le tout tel que montré au plan d'implantation produit par M. Richard Dupuis en date du 8 avril 2009.

4. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

5. Consultation publique : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- un empiètement de 3 mètres dans la marge avant donnant sur la rue privée,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

2009-05-314

Dérogation mineure au 5647, Route 117 - Aménagements extérieurs – Planchers-Déco JL

1. **Requérant** : Ghyslain Valade, représentant dûment mandaté par Les Placements Gestion Comptax inc. propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot 18A-30 du rang 5 du canton de Beresford
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
 - la construction d'une entrée charretière à l'intérieur du triangle de visibilité alors que l'article 6.12.3 1) du règlement numéro 90-12 et ses amendements l'interdit ;
 - la construction d'une seconde entrée charretière à moins de 150 mètres d'un autre accès et à moins de 75 mètres de l'emprise d'une intersection de rue alors que l'article 6.13.4 du règlement numéro 90-12 et ses amendements le prévoient ;
 - la diminution du pourcentage d'espace naturel à 28,9 % alors que l'article 5.2.4 du règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements prévoient à la grille des usages et des normes de la zone commerciale Ce-1 un espace naturel à 40 %.

Le tout tel que montré au projet d'implantation de l'arpenteur géomètre Jean Godon portant la minute 17 147 en date du 3 février 2009.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.
6. **Résolution**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la construction d'une entrée charretière à l'intérieur du triangle de visibilité,

- la construction d'une seconde entrée charretière à moins de 150 mètres d'un autre accès et à moins de 75 mètres de l'emprise d'une intersection de rue,
- la diminution du pourcentage d'espace naturel à 28,9 %,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

2009-05-315

Retrait du constat d'infraction – 191, avenue Nantel – Travaux sans permis et non conformes en bande de riveraine – Matricule 4300-17-7355-

ATTENDU QUE

des travaux ont été effectués sans certificat d'autorisation et non conformes à la réglementation en vigueur ;

ATTENDU QUE

l'inspecteur des bâtiments Jacques Rouleau, principal témoin ayant constaté les travaux effectués sans permis, est décédé le 13 mars 2009;

ATTENDU QUE

le dossier sera repris en charge par un nouvel inspecteur en bâtiment ;

ATTENDU QUE

le propriétaire n'a réalisé aucun travaux correctifs à ce jour;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le retrait du constat d'infraction portant le numéro Urb-5006 assigné au propriétaire de l'immeuble « PIERRE VARADI» situé au 191 avenue Nantel portant le matricule 4300-17-7355.

ADOPTÉE

2009-05-316

PIA au 5647, Route 117 – Lotissement majeur – Construction et aménagement paysager

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE

suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA – Lotissement majeur qui consiste en l'agrandissement du bâtiment principal dans la cour arrière, aux conditions suivantes :

- ✓ que soit déposée une garantie financière d'un montant de 5 000\$ applicable sur l'aménagement du stationnement et paysager,
- ✓ et que deux arbres supplémentaires d'un diamètre de 5 centimètres à 30 centimètres de hauteur à partir du sol soient plantés le long de l'allée de circulation en cour latérale droite.

Le tout tel que montré au projet d'implantation portant la minute 17 147 de l'arpenteur géomètre Jean Godon en date du 3 février 2009.

Cette demande est déposée par Les placements Gestion Comptax inc., propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 18A-30 du rang 5 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-05-317

PIA au 40, rue Adélarde – Implantation en montagne – Rénovation du bâtiment principal

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la rénovation du revêtement du bâtiment principal et des fenêtres situées à gauche et à droite de l'entrée principale.

Cette demande est déposée par Michel Aubry et Aline Thériault, propriétaires de l'immeuble sis sur le lot 1-34 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-05-318

PIA au 5, rue Madeleine – Implantation en montagne – Lotissement et agrandissement du bâtiment principal

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en l'agrandissement du bâtiment principal et au lotissement du terrain acquis de la Ville.

Le tout tel que montré à l'esquisse préparée par le propriétaire en date du 13 mars 2009 et au plan de lotissement portant la minute 12 583 préparé par l'arpenteur géomètre Peter Rado en date du 9 avril 2009.

Cette demande est déposée par Daniel Desjardins, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots projetés 9-370 et 10-298 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-05-319

PIA au 260, rue Genteman – Domaine Chanteclair – Rénovation de la galerie

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 006 – Domaine Chanteclair qui consiste au remplacement des barrotins de la galerie existante.

Cette demande est déposée par Gaétan Boutin, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 1A-109 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-05-320

PIA au 1996, rue de Chandolin – Domaine Chanteclair – Nouvelle construction

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 006 – Domaine Chanteclair qui consiste en la construction d'une habitation familiale, en l'aménagement de l'entrée charretière, au nivellement et en l'aménagement du site.

Le tout tel que montré au projet d'implantation de l'arpenteur géomètre Jean Godon portant la minute 17 263 en date du 25 mars 2009.

Cette demande est déposée par Daniel Mousseau, représentant dûment mandaté par Jean-François Gauthier, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot projeté 1-79 du rang 9 du canton de Morin.

ADOPTÉE

2009-05-321

PIA au 290, rue de l'Edelweiss – Domaine Chanteclair - Rénovation

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 006 – Domaine Chanteclair qui consiste au remplacement d'une porte d'entrée double.

Cette demande est déposée par Hélène Jolicoeur, propriétaire de l'immeuble sis sur une partie du lot 7 du rang 9 du canton de Morin.

ADOPTÉE

2009-05-322

PIA au 124, rue Principale Est – Travaux et affichage sur la route 117 – Rénovation du bâtiment principal

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 007 – Travaux et affichage sur la route 117 qui consistent à changer le revêtement de bardeau sur les petites toitures de l'élévation avant et le remplacer par de la tôle de couleur « bourgogne » qui représente les couleurs de la Capitale.

Cette demande est déposée par Michel Paradis et Ginette Lanthier, propriétaires de l'immeuble sis sur le lot 10-348 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-05-323

PIA au 234, rue Principale Est – Travaux et affichage sur la route 117 – Affichage pour le commerce Fleuriste Ste-Agathe

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 007 – Travaux et affichage sur la route 117 qui consistent à installer une enseigne sur poteau dans la cour avant, aux conditions suivantes :

- ✓ que la typographie utilisée soit homogène pour l'ensemble de l'enseigne;
- ✓ que les poteaux en haut de l'enseigne soient coupés de manière à s'aligner avec l'enseigne;
- ✓ Reconduire la garantie financière exigée par la résolution antérieure portant le numéro: 2008-01-026, au montant de 5000\$ qui avait été adoptée afin de garantir, entre autre, la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Cette demande est déposée par Sylvain Legault, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 9B-178 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-05-324

PIA au 65, rue Saint-Vincent – Affichage – Nouvelle enseigne en saillie – Bar terrasse lounge «Le St-Vincent»

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 005 – Affichage au centre-ville qui consiste en l'installation d'une nouvelle enseigne en saillie pour le commerce de divertissement, le bar terrasse lounge « Le St-Vincent », à la condition suivante :

- ✓ qu'un éclairage dirigé vers le sol soit installé au dessus de l'enseigne projetée à même le support existant.

Cette demande est déposée par Robert Grant, représentant dûment mandaté par 3109682 Canada inc., propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 12A-85-1, 12A-86-2, 12A-86-3, 63-2 et 63-3 du rang 4, du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-05-325

PIA au 78, rue Saint-Vincent – Affichage – Nouvelle enseigne pour le commerce La Coquine

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 005 – Affichage qui consiste en la modification du nom

du commerce sur l'enseigne, à la condition suivante :

- l'harmonisation de couleur entre les sigles «homme - femme» et le lettrage utilisé pour le nom du commerce

Cette demande est déposée par Lise Dubois, représentante dûment mandatée par Odette Archambault, propriétaire de l'immeuble sis sur une partie du lot 13A-39 et une partie du lot 60-1 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-05-326

PIA au 71- 73, rue Saint-Vincent – Travaux au centre-ville – Galerie

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 004 – Travaux au centre-ville qui consistent en la reconstruction de la galerie avant.

Le tout tel que montré à l'esquisse préparée par la propriétaire en date du 14 avril 2009.

Cette demande est déposée par Nicole Ritchie, représentante dûment mandatée par 9034-7477 Québec inc., propriétaire de l'immeuble sis sur une partie du lot 62, du rang 4, du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-05-327

PIA au 37 – 39, rue Saint-Vincent – Travaux au centre-ville – Rénovation du bâtiment principal

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 004 – Travaux au centre-ville qui consistent en la rénovation du bâtiment principal.

Le tout tel que montré à l'esquisse préparée par la propriétaire en date du 7 avril 2009.

Cette demande est déposée par Nicole Ritchie, propriétaire de l'immeuble sis sur une partie du lot 65 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-05-328

PIA au 13, rue Saint-Antoine – Travaux au centre-ville – Rénovation du bâtiment principal

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 004 – Travaux au centre-ville qui consistent en la rénovation du bâtiment principal, aux conditions suivantes :

- ✓ que les feuillus en cour avant soient conservés;
- ✓ et que dans l'éventualité où les cèdres en cour avant soient coupés pour permettre l'installation des échafaudages, un plan d'aménagement paysager soit déposé.
- ✓ qu'une garantie financière de 5 000\$ soit déposée afin de garantir la réalisation de l'aménagement paysager.

Le tout tel que montré au plan préparé par l'architecte Jean Damecour portant numéro 0910.

Cette demande est déposée par Daniel Lavictoire, représentant dûment mandaté par la Commission scolaire des Laurentides, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 12A-48 à 12A-51, une partie du lot 12A-53, les lots 12A-54 à 12A-57 et une partie du lot 12A-58, du rang 4, du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-05-329

PIA au 65, rue Saint-Vincent – Travaux au centre-ville – Terrasse et nouvelle porte – Bar terrasse lounge «Le St-Vincent»

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 004 – Travaux au centre-ville qui consistent en l'installation d'une nouvelle terrasse en cour avant de l'établissement ainsi qu'au remplacement de la vitrine principale par une porte de garage.

Cette demande est déposée par Robert Grant, représentant dûment mandaté par 3109682 Canada inc., propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 12A-85-1, 12A-86-2, 12A-86-3, 63-2 et 63-3 du rang 4, du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-05-330

PIA au 139, rue de Chamonix - Domaine Chanteclair - Rénovation du bâtiment principal

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 006 – Domaine Chanteclair qui consiste au remplacement de douze fenêtres sur le bâtiment principal.

Le tout tel que montré au plan préparé par Fenêtres MQ en date du 3 novembre 2008.

Cette demande est déposée par Pierre Morin, représentant dûment mandaté par Monique Cartier, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 7-79 du rang 9 du canton de Morin.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

2009-05-331

Entretien du réseau d'éclairage du 1^{er} juin 2009 au 31 décembre 2012 - Résultat d'appel d'offres TP 2009-009 – Octroi de soumission

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a procédé à une demande de soumission publique pour l'entretien de son réseau d'éclairage pour la période du 1^{er} juin 2009 au 31 décembre 2012 ;

ATTENDU QUE

des propositions ont été reçues en provenance de quatre (4) soumissionnaires différents ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur recommandation de son directeur des Travaux publics, accorde le contrat d'entretien du réseau d'éclairage pour la période s'échelonnant du 1^{er} juin 2009 au 31 décembre 2012 , à « Michel Guimont Entrepreneur Électricien » au coût de 47 476.25 \$, taxes en sus, selon leur soumission datée du 15 mai 2009.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*8898.

ADOPTÉE

2009-05-332

Réserve budgétaire pour l'aqueduc – Installation d'un compteur d'eau - Réservoir Paulsen

ATTENDU QUE

la Ville a créé une réserve pour réaliser des travaux d'aqueduc;

ATTENDU QU'

Il a été nécessaire de procéder à l'installation d'un compteur d'eau au réservoir Paulsen et que ces travaux n'étaient pas prévus au budget d'opération ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'utilisation d'une partie du fonds de réserve d'aqueduc pour un montant maximum de 4 100 \$, taxes en sus, afin de payer l'acquisition d'un compteur d'eau pour le réservoir Paulsen.

ADOPTÉE

2009-05-333

Adjudication de contrat - Travaux de pavage - Programme PARC 2009 – Résultat d'appel d'offres numéro TP-2009-013

ATTENDU QUE

la Ville a demandé des soumissions par son appel d'offres numéro TP-2009-013, pour des travaux de pavage prévus au programme PARC 2009;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu trois (3) propositions conformes ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts décrète des travaux de pulvérisation et de pavage sur les chemins Carrier, de la Montagne, Therrien, Tour-du-Lac, et ainsi que sur les rues Nantel et des Tulipes.

QUE le conseil municipal, sur la recommandation du directeur du Génie et des infrastructures, accorde un contrat à la compagnie « Asphalte Bélanger Inc. », conformément à sa soumission datée du 19 mai 2009, suite à l'appel d'offres numéro TP-2009-013, pour des travaux de pavage sur différents chemins et rues de la Ville, le tout pour une somme maximale de 239 048.85 \$, taxes en sus.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 02-320-10-521 selon le bon de commande numéro TP*8908.

ADOPTÉE

2009-05-334

Service des Loisirs - Embauche du personnel saisonnier - Autorisation

ATTENDU QUE

le conseil municipal a adopté une résolution déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre et prévoit dans un tel cas que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du Conseil qui suit leur engagement ;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément à la résolution numéro 2008-03-092, entérine l'embauche des employés saisonniers pour la saison du printemps et de l'été 2009, pour le Service des Loisirs et des Sports, dont la liste des noms et des postes attribués apparaît en annexe ci-jointe.

ANNEXE

Nom	Prénom	Poste
Parent	Jessica	Assistante-responsable
Miron	Andrée-Anne	Monitrice
Gélinas	Sophie	Monitrice
Gamelin	Simon-Pierre	Moniteur
Martel	Simon	Moniteur
Chagnon-Morrisette	Philippe	Moniteur
Lafontaine	Julien	Moniteur
Tremblay-Larue	David	Moniteur
Lagacé	Elizabeth	Monitrice

Lussier	Dominic	Moniteur
Bruens-Turmel	Alexandra	Monitrice
Fournelle-Tellier	Amélia	Monitrice
Boudreau-St-Amour	Irkaël	Moniteur
Marceau	Loupol	Assistant-responsable
Deslauriers	Vincent	Sauveteur
Mathieu	Jaizabel	Sauveteur
Hague	Daphnée	Sauveteure
Bernard	Mikhaëlle	Sauveteure
Lortie	Gabriel-Ludovic	Sauveteur
Ethier	Sarel	Sauveteure
Chartrand	Mathieu	Sauveteur
DeNiverville	François	Sauveteur
Cloutier	Jonathan	Assistant-surveillant-sauveteur
Hague	Philip	Assistant-surveillant-sauveteur
Pagé	Louis-Olivier	Assistant-surveillant-sauveteur
Filion-Quenneville	Andréanne	Assistant-surveillant-sauveteur
Bienvenue	Marc-André	Assistant-surveillant-sauveteur
Poulin-Frénette	Justin	Embellissement (plages)
L'Allier	Hugo	Embellissement (plages)
Dupras	David	Embellissement (plages)
DeNiverville	Guillaume	Embellissement (plages)
Lacasse	Kevin	Embellissement (plages)
Dupras	Gabriel	Embellissement (plages)
Dufour	Émilie	Caissière
Gareau	Josiane	Caissière
Roberts B.	Delphine	Caissière
Dubé	Camille	Caissière
Gaudet-Lortie	Catherine	Caissière
Martel L.	Laurence	Caissière
St-Amour	Simon	Embellissement (parcs)
Cloutier	Charles	Embellissement (parcs)
Carmel-Calcé	Christophe	Embellissement (parcs)

Pagé	Simon	Embellissement (parcs)
Baillargé	Stéphanie	Embellissement (parcs)
Valade	Francis	Embellissement (parcs)
Beaudoin-Racine	Mathieu	Embellissement (parcs)
Lessard G.	Dominik	Embellissement (parcs)
Beauchamp	Nicolas	Embellissement (horticulture)
Pellerin	Annie-Claude	Embellissement (horticulture)
Gaudreau	Dominic	Instructeur et préposé au tennis
Fournelle	Dominic	Préposé au tennis
Lachaine	Jonathan	Préposé au tennis
Pagé	Simon	Embellissement (parc)

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR.

2009-05-335

Levée de la séance

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Le maire, Laurent Paquette

Le greffier, Benoit Fugère

Séance ordinaire du 19 mai 2009

- 2009-05-283. Adoption de l'ordre du jour
- 2009-05-284. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 avril 2009 et de la séance extraordinaire du 5 mai 2009
- 2009-05-285. Fondation Palliacco des Sommets- Obtention d'une aide financière
- 2009-05-286. Corridor aérobique - Demande au gouvernement du Québec
- 2009-05-287. Cession pour fins de parc – Servitude sentiers récréatifs – Mont-Catherine
- 2009-05-288. Société de l'Assurance Automobile du Québec – Autorisation de signature
- 2009-05-289. Autorisation pour l'émission de constats d'infraction – Directeur au Service des Travaux publics
- 2009-05-290. Subvention – Organisme Objectif partage
- 2009-05-291. Autorisation – Lave-o-thon – École de ski acrobatique Belle Neige
- 2009-05-292. Comptes payés – avril 2009
- 2009-05-293. Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits
- 2009-05-294. Dépôt du rapport budgétaire
- 2009-05-295. Vente pour taxes du 15 mai 2008– Mandat pour finaliser les ventes aux adjudicataires
- 2009-05-296. Vente pour taxes du 15 mai 2008 – Mandat pour finaliser les adjudications à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
Règlement numéro 2009-SQ-39-6 modifiant le règlement 2003-SQ-39 et ses amendements concernant les nuisances (RM-450)
- 2009-05-297. Décompte progressif no 5 – Travaux carrefour giratoire
- 2009-05-298. Adjudication de contrat - Réfection couvre-plancher – 1155, route 329 Nord
- 2009-05-299. Futur stationnement municipal – Rue Principale – Matricule 4400-46-8077 – Préparation du site
- 2009-05-300. Exploitation de Bistros Santé - Plages Major et Tessier - Adjudication de contrat - Appel d'offres LS 2009-002
- 2009-05-301. Relais pour la vie - Fermeture de rues et du stationnement municipal
- 2009-05-302. Activités de la Chambre de commerce de Sainte-Agathe-des-Monts - Été 2009 – Fermeture de rues
- 2009-05-303. Journée de la famille – Fermeture du stationnement de la Place Lagny
- 2009-05-304. Association des pompiers de Sainte-Agathe-des-Monts –Lave-o-thon
- 2009-05-305. Association des pompiers de Sainte-Agathe-des-Monts – Autorisation événement « Compétition régionale de pompiers »
- 2009-05-306. Rapport d'activité de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois d'avril 2009
- 2009-05-307. Dépôt du procès-verbal du CCU – Réunion du 23 avril 2009
- 2009-05-308. Protocole d'entente - Foyer Sainte-Agathe - CSSS des Sommets
- 2009-05-309. Dérogation mineure au 50, rue Brissette - Implantation d'un entrepôt
- 2009-05-310. Dérogation mineure au 5, rue Madeleine - Diminution des marges avant et latérale droite pour le bâtiment principal
- 2009-05-311. Dérogation mineure sur les lots 9B-179 et 9B-180, du rang 4 du canton de Beresford - Superficie et profondeur des lots
- 2009-05-312. Dérogation mineure au 37, rue Saint-Bruno - Modification d'une construction existante dérogatoire

- 2009-05-313. Dérogation mineure au 21, avenue Hillside - Empiètement d'une piscine dans la marge avant
- 2009-05-314. Dérogation mineure au 5647, Route 117 - Aménagements extérieurs – Planchers-Déco JL
- 2009-05-315. Retrait du constat d'infraction – 191, avenue Nantel – Travaux sans permis et non conformes en bande de riveraine – Matricule 4300-17-7355-
- 2009-05-316. PIA au 5647, Route 117 – Lotissement majeur – Construction et aménagement paysager
- 2009-05-317. PIA au 40, rue Adélarde – Implantation en montagne – Rénovation du bâtiment principal
- 2009-05-318. PIA au 5, rue Madeleine – Implantation en montagne – Lotissement et agrandissement du bâtiment principal
- 2009-05-319. PIA au 260, rue Genteman – Domaine Chanteclair – Rénovation de la galerie
- 2009-05-320. PIA au 1996, rue de Chandolin – Domaine Chanteclair – Nouvelle construction
- 2009-05-321. PIA au 290, rue de l'Edelweiss – Domaine Chanteclair - Rénovation
- 2009-05-322. PIA au 124, rue Principale Est – Travaux et affichage sur la route 117 – Rénovation du bâtiment principal
- 2009-05-323. PIA au 234, rue Principale Est – Travaux et affichage sur la route 117 – Affichage pour le commerce Fleuriste Ste-Agathe
- 2009-05-324. PIA au 65, rue Saint-Vincent – Affichage – Nouvelle enseigne en saillie – Bar terrasse lounge «Le St-Vincent»
- 2009-05-325. PIA au 78, rue Saint-Vincent – Affichage – Nouvelle enseigne pour le commerce La Coquine
- 2009-05-326. PIA au 71- 73, rue Saint-Vincent – Travaux au centre-ville – Galerie
- 2009-05-327. PIA au 37 – 39, rue Saint-Vincent – Travaux au centre-ville – Rénovation du bâtiment principal
- 2009-05-328. PIA au 13, rue Saint-Antoine – Travaux au centre-ville – Rénovation du bâtiment principal
- 2009-05-329. PIA au 65, rue Saint-Vincent – Travaux au centre-ville – Terrasse et nouvelle porte – Bar terrasse lounge «Le St-Vincent»
- 2009-05-330. PIA au 139, rue de Chamonix - Domaine Chanteclair - Rénovation du bâtiment principal
- 2009-05-331. Entretien du réseau d'éclairage du 1^{er} juin 2009 au 31 décembre 2012 - Résultat d'appel d'offres TP 2009-009 – Octroi de soumission
- 2009-05-332. Réserve budgétaire pour l'aqueduc – Installation d'un compteur d'eau - Réservoir Paulsen
- 2009-05-333. Adjudication de contrat - Travaux de pavage - Programme PARC 2009 – Résultat d'appel d'offres numéro TP-2009-013
- 2009-05-334. Service des Loisirs - Embauche du personnel saisonnier - Autorisation
- 2009-05-335. Levée de la séance